

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ACCOMPAGNEMENT V.A.E

OBJECTIFS

Obtenir totalement ou partiellement un diplôme, une certification professionnelle, un titre homologué

Anticiper une évolution de carrière, définir sa propre ligne d'action.



CONTACT :

Céline BONZANI
Responsables de Projets



**ASTROLABE
FORMATION
PFD**

Siège Social
7 Avenue François Coppée
93250 VILLEMOMBLE
01 48 12 65 00

Antenne :
229 rue La Fontaine
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
01 48 73 56 69

50 Boulevard de la Villette
75019 PARIS
01 40 09 53 21

SALLE RESSOURCE
NANTERRE 92000
94 Avenue Pablo Picasso
5 Résidence des Iris

QU'EST-CE QUE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Ce dispositif permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou volontaire. Cette expérience, en lien avec la certification visée, est validée par un jury.

DATE

Tout au long de l'année, nous consulter

DUREE DE LA FORMATION

20 à 24h

DÉROULEMENT

Il se déroule en 4 phases :

Phase préliminaire

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche.
- Définir et analyser le projet de VAE.
- Explorer le champ des certifications accessibles.
- Informer le bénéficiaire des conditions de déroulement de l'accompagnement

Phase de préparation du livret déclaratif

- Se présenter sur un plan personnel.
- Identifier et analyser l'expérience professionnelle : mise en évidence des compétences techniques et capacités liées aux emplois occupés.
- Formaliser les compétences au regard du répertoire opérationnel des métiers et des emplois et des référentiels diplômes/titres.
- Réunir et organiser les attestations et justificatifs.

Phase de préparation au passage devant un jury

- Entretien de simulation de passage devant un jury
- Exploration des réponses possibles
- Explication de ce qui pourrait faire défaut au dossier en cas de validation partielle ou de non-validation

Phase de passage devant un jury

Le candidat pourra s'entretenir avec le jury s'il le souhaite ou si le jury le souhaite pour apporter des informations complémentaires à celles fournies dans le dossier ou en expliciter certaines. Après délibération le jury octroie le diplôme ou une partie du diplôme. Dans ce cas il prescrit au candidat les unités restantes à acquérir.

COÛT

1 850 €

EVALUATIONS

Questionnaire de satisfaction

METHODES PEDAGOGIQUES

Entretien personnalisé utilisant les techniques d'entretien d'explicitation et l'instruction au Sosie
Méthodologie descriptive
Atelier d'écriture
Jeu de rôle